

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 17 DECEMBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE DIX-SEPT DECEMBRE à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BOUËXIERE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 11 décembre 2018.

Présents : Mmes BRIDEL C., COUR L., DANIEL F., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BILLIOUX Y., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., FRAUD E., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÛN F., SALAÛN R., VEILLAUD D.

Absents : Mmes BOURCIER V., KERLOC'H A., LAMOUR E., MIRAMONT F., MM BEAUGENDRE F., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., DESRUES T., GENOÛEL J., LAHAYE P., MAILLARD M., MARCHAND S.

Pouvoirs : Mme BOURCIER V. à Mme OULED-SGHAÏER A-L., M. DESBORDES P-J. à M. SALAÛN R., M. DESRUES T. à M. PICARD H., M. GENOÛEL J. à Mme BRIDEL C., M. LAHAYE P. à M. LE ROUSSEAU G., Mme LAMOUR E. à M. SALAÛN F., M. MAILLARD M. à M. ORY G.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Mise à jour des données Ortho-photographiques (3^{ème} campagne) – Convention de cofinancement

Rapporteur : Gilbert LE ROUSSEAU, Vice-Président

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°23-318 en date du 25 juin 2018, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté, et notamment la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territorial et schéma de secteur » ;
- VU la délibération n° 2017/142 du conseil du 20 septembre 2017, portant sur la désignation conseiller communautaire dans des organismes extérieurs ;
- VU l'avis du bureau en date du 26 novembre ;
- VU l'avis favorable de la commission n° 2 en date du 3 décembre 2018 ;

CONSIDERANT l'intérêt de la mise à jour des données ortho-photographiques,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Les ortho-photographies sont des images aériennes de la surface terrestre rectifiées géométriquement et égalisées radio-métriquement. Elles sont utilisées pour divers usages dans nos administrations : études d'impact, révision du plan local d'urbanisme, analyse du paysage, gestion des aides, plans de prévention, communication, etc.

Le Syndicat mixte Mégalis Bretagne assure le portage administratif et financier de l'acquisition mutualisée de données ortho-photographiques et la coordination technique est assurée par le pôle métier « référentiel ortho-photographique et MNT » de Géo Bretagne.

Après deux campagnes de mise à jour réalisées entre 2010 et 2012, le Comité Syndical de Mégalis Bretagne, a décidé du lancement d'une troisième campagne de mise à jour à compter de 2019 afin de garantir la pertinence et la pérennité des données.

Pour cette campagne de mise à jour plusieurs principes ont été retenus :

- La mise à jour des données ortho-photographiques au niveau départemental à la résolution 20cm et l'abandon dans le cadre des acquisitions par Mégalis Bretagne des ortho-photographies à la résolution 10cm ;
- Le renouvellement du partenariat avec l'IGN pour la prise de vue aérienne ;
- Un préfinancement sur la base de conventions entre Mégalis Bretagne et ses membres dont le barème respecte les éléments suivants :
 - Le montant global du financement des 4 ortho-photographies départementales est estimé à 360 000€ global, contre 740 000€ lors des précédentes conventions ;
 - Les clés de répartition habitant (70%) et superficie (30%) sont maintenues pour le calcul des contributions de chaque membre.
 - Compte tenu des évolutions du périmètre fonctionnel autour de l'ortho-photographie départementale, la part des contributions de la Région Bretagne et des 4 Départements dans le financement global, est relevé à hauteur de 70% contre 51.5% dans les précédentes conventions.

Le montant total prévisionnel de la mise à jour des données et des droits associés est de 360 000€ HT.

La contribution de Liffré-Cormier Communauté s'élève à 1 380,00€ HT (soit 1 656,00€ TTC). Cette contribution sera recouverte par le Syndicat Mixte via l'émission de titres de recettes comme suit :

- 460,00€ HT versés sur l'exercice 2019 (552,00€ TTC),
- 460,00€ HT versés sur l'exercice 2020 (552,00€ TTC),
- 460,00€ HT versés sur l'exercice 2021 (552,00€ TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'établissement de cette convention ;
- **AUTORISE** la mise à disposition des données ortho-photographiques et dérivées du territoire Liffré-Cormier Communauté ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention n° 2018-025 de mise à disposition des données ortho-photographiques et dérivées.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

